

221C0770  
FR0000062465-FS0267

13 avril 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ALAN ALLMAN ASSOCIATES**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 avril 2021, M. François Gonthier a déclaré avoir franchi indirectement baisse, le 7 avril 2021, par l'intermédiaire des sociétés Verneuil<sup>1</sup> et Associés et Foch Investissements<sup>2</sup> qu'il contrôle, les seuils de 2/3, 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société ALAN ALLMAN ASSOCIATES<sup>3</sup> et détenir indirectement 911 047 actions ALAN ALLMAN ASSOCIATES représentant autant de droits de vote, soit 97,37% du capital et des droits de vote de cette société<sup>4</sup>, répartis comme suit :

	<b>Capital et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
Verneuil et Associés <sup>1</sup>	900 404	2,16
Foch Investissements <sup>2</sup>	10 643	0,03
<b>Total François Gonthier</b>	<b>911 047</b>	<b>2,18</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société ALAN ALLMAN ASSOCIATES à l'occasion de l'apport, par la société Camahéal Finance, d'actions Alan Allman Associates International au profit de la société ALAN ALLMAN ASSOCIATES, lequel a été rémunéré par l'émission de 40 629 326 actions ALAN ALLMAN ASSOCIATES<sup>5</sup>.

À cette occasion, la société Verneuil et Associés<sup>1</sup> a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

<sup>1</sup> Société à responsabilité limitée contrôlée à 99,9% par M. François Gonthier.

<sup>2</sup> Société en nom collectif contrôlée à 99,9% par M. François Gonthier.

<sup>3</sup> Anciennement dénommée VERNEUIL FINANCE.

<sup>4</sup> Sur la base d'un capital composé de 41 728 591 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>5</sup> Cf. notamment communiqué diffusé par la société ALAN ALLMAN ASSOCIATES le 7 avril 2021.